

**SEANCES DE MARCHE NORDIQUE
AVEC LES COACHS SPORTIFS
Mélie - Jean-Louis - Sylvain**



Saison septembre 2023 – juin 2024

NOM : Prénom :

Adresse : Date de naissance :/...../.....

CP & Ville : Tél portable :

Courriel :

Pbs de santé éventuels :

.....

Fiche d'inscription remise à : Jean-Louis Sylvain Mélie le : / /
ou envoyée par courrier à J-L Taillandier 4bis, avenue de la gare 31 460 AURIAC sur VENDINELLE
Certificat médical valable jusqu'au : / / (Tarifs sur la page des conditions de vente).

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je, souigné

- décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserves liées à ma participation, aux séances de marche nordique encadrées par Jean-Louis TAILLANDIER ou/et Sylvain LOGEART et/ou Mélie TAILLANDIER.
- renonce en conséquence, à tout recours contre les coachs sus nommés.
- déclare qu'en cas d'accident ou d'incident, ce sera mon assurance « responsabilité civile » qui sera engagée vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la pratique et que j'en assumerais les frais afférents.
- Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente relatives aux séances de marche nordique encadrées par Sylvain Logeart, Jean-Louis Taillandier et Mélie Taillandier et les accepter.

Fait à

le

Signature :

TARIFS SAISON 2023-2024

Deux formules :

Annuelle : (permettant l'accès à toutes les séances hebdomadaires) **180,00€**

Payable en une ou deux fois (2 chèques de 90,00€ donnés en début de saison)

Carte 10 marches non nominative : **80,00€**

Règlement en espèces ou par chèque.

Créneaux de marche pour la période de septembre à juin (avec prêt des bâtons)

- Secteur Auriac-Revel-St félix-St Ferréol-Montégut-Le Vaux-Sorèze-Les Cassès-Les Cammazes :

lundi 18h30-20h30 ; mardi 9h30-11h30 ; jeudi 9h30-11h30 ; dimanche 9h30-11h30 ou samedi 15h00-17h00.

- Secteur Caraman-Loubens-Auriac-Lanta :

mercredi 18h30-20h00 (fitness nordique)

Période d'été Juillet-Août (2 créneaux par semaine)

Jeudi soir 18h30 à 20h00 (marche découverte gratuite pour tous) et dimanche 8h30 à 10h30.

Marche sur divers sites du Lauragais. Participation de 5,00 € (avec prêt des bâtons)

Coachs : **Jean Louis :** 06 18 43 88 80 **Sylvain :** 06 61 82 30 57 **Mélie :** 06 34 28 22 52

Mail : mn.lauragais@gmail.com Site Internet : www.mnlauragais.fr



Marche Nordique du Lauragais
4bis, avenue de la gare
31 460 AURIAC SUR VENDINELLE

Conditions générales de vente
SEANCES DE MARCHÉ NORDIQUE
AVEC LES COACHS SPORTIFS Jean-Louis, Sylvain et Mélie
Saison septembre 2023- août 2024



Droits et obligations du marcheur

Le marcheur peut accéder aux séances de marche nordique encadrées par les coachs sportifs sus nommés.

Une fois la séance d'essai gratuite réalisée, un **certificat médical autorisant une pratique sportive** devra être présenté pour participer aux séances.

Le marcheur devra remplir et signer la fiche de décharge afin de bénéficier des services relatifs (instructions de sécurité, conseils...) aux séances de marche nordique encadrées.

Le marcheur est tenu de respecter les horaires et les dates de rendez-vous.

Le marcheur porte une tenue de sport adéquate à l'activité et adaptée aux conditions climatiques.

Droits et obligations de l'entraîneur sportif

Les séances sont encadrées par un éducateur sportif muni d'une carte professionnelle.

Les coachs s'engagent à dispenser des séances de marche nordique avec conseils techniques, exercices et étirements.

Les coachs s'engagent à respecter les heures et les dates de rendez-vous.

En cas d'alerte orange météo ou de conditions météorologiques dangereuses, les coachs peuvent annuler la séance. Le marcheur sera prévenu par SMS.

Les coachs s'engagent à apporter le matériel adéquat pour le bon déroulement des séances. (prêt de bâtons réglables, lampe frontale et brassard lumineux en cas de séance nocturne).

Mode de règlement

Le paiement des séances se fait en début de séance.

Le paiement peut se réaliser en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de Sylvain LOGEART ou Jean-Louis ou Mélie TAILLANDIER selon le coach qui encadre.

Attestation et certificat médical

Le marcheur atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer la marche nordique, du sport en général, et d'utiliser les services et le matériel proposés par les coachs.

Un certificat médical autorisant la marche nordique devra être présenté obligatoirement par le marcheur.

Assurance

Le marcheur participe aux séances de marche nordique sous sa propre responsabilité. Il certifie qu'il a souscrit une Assurance Responsabilité Civile couvrant sa responsabilité lors de l'activité marche nordique.

Droit à l'image

Le marcheur autorise la diffusion d'images sur lesquelles il apparaît sur tous les supports destinés à la promotion des activités des coachs : articles de presse, affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux et documents pédagogiques.

Informatique et liberté

Le marcheur autorise les coachs à utiliser les informations portées sur ce document à des fins de fonctionnement ou pour l'information (communication par SMS ou mails). Aucune liste de diffusion ne sera transmise à un marcheur en particulier.